

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/7

Keycote (R) concentrate

Révision Date de révision 2019-07-10

SECTION 1. Identification de la substance/du melange et de la societe/i entreprise		
4.4.1		
1.1. Identificateur de produit		

Nom du produit Keycote (R) concentrate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels;

Description Matiere premiere pour fonderie .

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph

Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570

> Maumee, Ohio 43537 USA www.ransom-randolph.com

Téléphone +1 (419) 865-9497 Télécopie +1 (419) 865-9997 **Email** RR.SDS@dentsply.com RR.SDS@dentsply.com

Adresse e-mail de la personne

compétente

Web

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas

d'urgence Société

02.66101029

Centro antiveleni Niguarda di Milano

Centro antiveleni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE Skin Sens. 1: H317; 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mention de danger

Conseil de prudence:

Prévention

Attention

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Révision 6 **Date de révision** 2019-07-10

Conseil de prudence: Intervention	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ . P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.	
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur	
2.3. Autres dangers		
Autres risques	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.	
Informations supplémentaires		
	Sans objet. Une évaluation PBT et vPvB.	
SECTION 3: Composition/informations sur les composants		

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Inhalation

Ingestion

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	613-088-00-6	2634-33-5	220-120-9		0 - 0.5%	Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; Skin Sens. 1: H317; Aquatic Acute 1: H400;

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.	
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.	
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon.	
Ingestion	Boire 1 à 2 verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR.	

Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.	
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.	
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.	
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires		
Inhalation	halation Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.	
Contact avec les yeux	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.	

Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Contact avec la peau

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Révision 6 Date de révision 2019-07-10

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence					
	Porter un équipement de protection approprié.				
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement					
	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.				
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage					
	Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans un récipient approprié et étiqueté.				
6.4. Référence à d'autres section	6.4. Référence à d'autres sections				
	Se reporter à la section pour de plus amples informations.				
SECTION 7: Manipulation et	t stockage				
7.1. Précautions à prendre pour	· une manipulation sans danger				
	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.				
7.2. Conditions d'un stockage so	ûr, y compris d'éventuelles incompatibilités				
	Ne PAS laisser geler. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.				
7.3. Utilisation(s) finale(s) partic	7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)				
	Matiere premiere pour fonderie .				
SECTION 8: Contrôles de l'é	exposition/protection individuelle				
8.1. Paramètres de contrôle					
	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.				
8.2. Contrôles de l'exposition					
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.				
	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Tablier (en plastique ou en caoutchouc).				
appropriés 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection					
appropriés 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Protection des yeux / du	Tablier (en plastique ou en caoutchouc).				

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Révision 6 **Date de révision** 2019-07-10

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Liquide Couleur Jaune **pH** 3.8 - 4.8 Point de congélation ≈ 3 °C Point d'ébullition 89 °C Point d'éclair 230 Taux d'évaporation Sans objet. Limites d'inflammabilité Sans objet. Pression de vapeur 9.55 Densité de vapeur Sans objet. Densité relative 1.05 Liposolubilité Sans objet. Coefficient de partage Sans objet. Température d'auto-ignition Sans objet. Viscosité Sans objet. Propriétés explosives Sans objet. Propriétés comburantes Sans objet.

9.2. Autres informations

Conductivité Sans objet.
Tension de surface Sans objet.
Groupe de gaz Sans objet.
Sans objet.
Sans objet.
Teneur en plomb Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)
Sans objet.
Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans objet.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun danger important.

10.4. Conditions à éviter

Éclairage naturel direct. Ne PAS laisser geler.

10.5. Matières incompatibles

Chlorure de sodium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Révision 6 Date de révision 2019-07-10

44416 11 1 654	Date de revision 2019-07-1				
11.1. Informations sur les effets					
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.				
mutagénicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.				
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.				
Foxicité reproductive Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas rempli					
oxicité spécifique pour Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. certains organes cibles —					
exposition unique					
toxicité spécifique pour certains organes cibles –	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.				
exposition répétée					
danger par aspiration Exposition répétée ou	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une irritation de la peau.				
prolongée	1				
11.1.4. Informations toxicologiq	ues				
Keycote (R) concentrate	Voie orale chez le rat DL50: > 2000 mg/kg				
SECTION 12: Informations	écologiques				
12.1. Toxicité					
Keycote (R) concentrate	Algues EC50/72h: 76 mg/l				
12.2. Persistance et dégradabil	ité				
TZ.Z. 1 Grototarioo ot dogradabii	Aucune donnée disponible sur ce produit.				
12.3. Potentiel de bioaccumulat					
12.5. Potentiel de bioaccumulat					
	Ne s'accumule pas biologiquement.				
12.4. Mobilité dans le sol	п				
	Aucune donnée disponible sur ce produit.				
12.5. Résultats des évaluations	PBT et VPVB				
	Sans objet.				
12.6. Autres effets néfastes					
	Sans objet.				
SECTION 13: Considération	ns relatives à l'élimination				
13.1. Méthodes de traitement d	es déchets				
	Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.				
Méthodes d'élimination					
	Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.				
Élimination du conditionnement					
	Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés				
	ou recyclés.				
Informations supplémentaires	ou recyclés.				
Informations supplémentaires	Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprie selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .				

Révision 6 **Date de révision** 2019-07-10

14.1. Numéro ONU

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.		
14.3. Classe(s) de danger pour l	14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.		
14.4. Groupe d'emballage	14.4. Groupe d'emballage		
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.		
14.5. Dangers pour l'environnement			
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			
	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.		
Informations supplémentaires			

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnemen

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Règlements

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :.

- 2 2.1. Classification de la substance ou du mélange.
- 2 2.1.2. Classification CE 1272/2008.
- 2 2.2. Éléments d'étiquetage.
- 2 Pictogrammes de danger.
- 2 Mention d'avertissement.
- 2 Conseil de prudence: Prévention.
- 2 Conseil de prudence: Intervention.
- 2 Conseil de prudence: Élimination.
- 12 12.1. Toxicité.
- 15 Étiquetage.

Révision 6 **Date de révision** 2019-07-10

Autres informations					
	15 - Mention de danger. 15 - Phrase(s) S. 15 - Règlements.				
Texte des mentions de danger	Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.				
présentées en Section 3	Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.				
	Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.				
Informations supplémentaires	Informations supplémentaires				
	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.				